



COLOR-RAID-RUN

Clairs Soleils 2026

BESANCON

11 avril 2026

Dossier de présentation :

Nous proposons la seconde édition du Raid Aventure de Clairs Soleils. Cette épreuve sportive s'inscrit dans une démarche de découverte des pratiques Outdoors dans un environnement Naturel et Urbain sur les hauts de Clairs Soleils et de Bregille

Il se décline :

- Trois formules sportives :
 - **Bike and Run** (deux distances)
 - **Course à pied**
 - **Randonnée**
- Un **village d'animations sportives** avec :
 - Découverte du hand fauteuil
 - Défi et démonstration avec le KBCS de la MJC des Clairs Soleils
 - Flash Mob
 - Parcours d'agilité et de maniabilité à vélo
 - Atelier réparation vélo
 - Sports urbains avec l'Ufolep
 - Terrain d'aventure
 - **Espace garderie pour les 1 à 4 ans...**

Pour les formules sportives :

- **Bike and Run** (deux distances 5 et 10 kms) ;
- **Course à pied** (deux distances 5 et 10 kms) ;
- **Randonnée** (une distance 5).

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles
tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

Disciplines du COLOR-RAID-RUN Clairs Soleils 2026 :

- Trois formules sportives :
 - **Bike and Run** (deux distances 5 et 10 kms) ;
 - **Course à pied** (deux distances 5 et 10 kms) ;
 - **Randonnée** (une distance 5).

Pour l'épreuve Byk and Run « vtt-course à pied » réalisée en équipe qui enchaîne diverses disciplines sportives : VTT, Course à Pied par équipe « 2,4.6 personnes » avec de la mixité au niveau des tranches d'âges puisque nous acceptons les enfants à partir de 6 ans, et bien entendu avec des équipes mixtes « hommes et femmes ».

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles
tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

PROGRAMME

Rendez-vous le samedi 11 avril 2026 sur le plateau sportif à l'arrière du Gymnase des Clairs Soleils à Besançon (25).

PLAN



Organisation et déroulé :

Lieux de rendez-vous pour les départs et arrivée : Plateau sportif

- 11h00 -13h00 : Confirmation d'inscription /inscription et récupération des dossards au point secrétariat « place des lumières ».
- 13h30 : Mise en place dans l'air de départ constituée de l'ensemble des trois vagues.
- 13h45 : Instructions de course données par l'organisation.
- 14h00 : Départ de la première vague « Bike and Run »
- 14h00 : Ouverture de toutes les animations à destinations de tous les publics
- 17h00 : Remise des récompenses.

Buvette et barbecue dès les 14h00

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles
tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

DESCRIPTIF RAPIDE DES PARCOURS ET ÉPREUVES

Pour l'ensemble des épreuves, les parcours itinérant en zone forestière et semi urbain.
Dénivellation positive : 70 m
Dénivellation négative : 80 m

MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour le Bike and Run :

- o Un VTT/Gravel en bon état.
- o Un casque VTT homologué et des gants (portés pendant TOUTE la durée de l'épreuve).
- o 4 épingles à nourrice pour le dossard.

Pour les autres épreuves : une paire de chaussure et une tenue adaptée aux épreuves.

Fourni par l'organisation :

- Les dossards

ATTENTION : Le dossard devra être porté devant (sur les vêtements) et être visible en permanence par les contrôleurs sur le parcours.

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles
tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

INSCRIPTION

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier d'inscription complet, comprenant :

- . La fiche d'inscription complétée et signée par chaque membre de l'équipe
- . La fiche d'autorisation parentale complétée et signée pour les participants mineurs.



Maison DES Jeunes
ET DE LA Culture
BESANÇON
CLAIRS-SOLEILS
VAREILLES

FICHE D'INSCRIPTION PAR ÉQUIPE

Bike and Run (deux distances 5 et 10 kms) : 5 kms 10 kms

Course à pied (deux distances 5 et 10 kms) : 5 kms 10 kms

Randonnée (une distance 5) :

Nom de l'équipe pour le Bike and Run :

Responsable de l'équipe :

Equipier 1 : NOM : Prénom :

Fille Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable : mail :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 2 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 3 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

Equipier 4 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 5 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 6 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél

fixe : Tél portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
COLOR-RAID-RUN Clairs Soleils 2026
POUR LES MINEURS**

Nous soussignés, Mme, M.....représentant légale de l'enfant :né (e) le :

Nous l'autorisons à participer :

Bike and Run (deux distances 5 et 10 kms) : 5 kms 10 kms
Course à pied (deux distances 5 et 10 kms) : 5 kms 10 kms
Randonnée (une distance 5) :

Et nous certifions avoir pris connaissance du règlement.

Nom et Signature des responsables légales :

Attention : une autorisation par mineur

REGLEMENT DU COLOR-RAID-RUN Clairs Soleils 2026

1. Définition :

1.1 - L'association Mjc-Cs Clairs Soleils propose : Le Color Raid Run Clairs Soleils se compose de trois épreuves :

Bike and Run (deux distances 5 et 10 kms),

Course à pied (deux distances 5 et 10 kms),

Randonnée (une distance 5) :

1.2.1 - Le **Bike and Run** est une épreuve réalisée en équipes de deux, de quatre, de six.

Pour les participants mineurs :

Soit un adulte participe à l'épreuve et est responsable de l'équipe et c'est donc en son nom qu'il assure la responsabilité de son équipe déclarée,

Soit si il n'y pas d'adulte participant à l'épreuve et cela est valable uniquement pour les

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et/www.mjc-besancon.fr/

enfants âgés au minimum de 6 ans participants à l'épreuve du Raid Aventure découverte ont une autorisation parentale par enfant participant dûment remplis et signé par les responsables légaux, ce référer au document de la MJC.

1.3 - Ces épreuves sont régies par le présent règlement, seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

1.4 - Le règlement complet sera fourni par la MJC-CS Clairs Soleils sur simple demande et peut être consulté en ligne : <http://www.mjc-besancon.fr/>. Il est également affiché dans les locaux de l'association au 67 rue de Chalezeule à Besançon.

1.5 – Tout participant à ces épreuves est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.6 - La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est la commission de direction de course composée.

2. Ouverture de l'épreuve :

2.1 - : Le Color Raid Run Clairs Soleils est ouvert à toutes et tous des 6 ans.

2.3 - Pour les mineurs l'attestation sur l'honneur doit être signée par les parents ou les tuteurs.

3. Equipes :

3.1 - La course en équipe est obligatoire pour l'épreuve Byke and Run , il ne sera accepté aucun participant individuel.

3.2 - Chaque équipe est composée de deux personnes, quatre personnes, six personnes : un capitaine et un équipier ou plusieurs équipiers.

3.3 - Le capitaine est l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers ou courriels relatifs à l'épreuve et si il est mineur c'est le responsable légal seras l'interlocuteur.

4. Catégories :

4.1 – L'épreuve fera l'objet de répartition par catégories : sexe, âge.

5. Circuits :

5.1 - À l'inscription, les équipes ont le choix des épreuves et des circuits.

5.2 - Une fois l'inscription faite, les équipes ne pourront plus modifier leur choix de parcours.

5.3 - Les circuits sont matérialisés par des marques au sol par des flèches blanches, de la rubalise.

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

5.4 - La présence du marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.

5.5 - La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires est interdite et fera l'objet d'une disqualification.

5.6 - Des postes de contrôle seront présents sur les circuits, sans que les concurrents ne soient informés de leurs nombres ni de leurs situations.

5.7 - Les concurrents devront obligatoirement se soumettre aux contrôles, qu'ils concernent le matériel, le choix du circuit, les contrôles intermédiaires, ou tout autre point.

5.8 - Les circuits devront être suivis en totalité et dans le sens prévu. Tout concurrent surpris en sens inverse, utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.

5.9 - Les concurrents sont autorisés à faire demi-tour uniquement pour porter secours à un autre concurrent, pour prévenir les secours ou les commissaires d'un problème particulier mettant en danger la sécurité des concurrents ou des spectateurs, ou pour rechercher un objet perdu, indispensable à la poursuite de l'épreuve. Dans ce cas, et en particulier pour le parcours VTT, le concurrent ne pourra se déplacer qu'à pieds et s'engage à ne pas gêner les autres concurrents.

5.10 - Pendant le parcours et s'il comprend des portions de route, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route.

6. inscriptions :

6.1 – Une préinscription se fera en ligne sur notre site Internet : www.r
L'inscription définitive, le paiement, et les documents demandés seront adressés par courrier postal à la Mjc-Cs Clairs Soleils 67 rue de Chalezeule 25 000 Besançon avant le 25 avril 2025.

6.2 - L'inscription sera effectuée pour une équipe et non pas individuellement.

6.4 - L'inscription ne sera effective qu'après réception par courrier postal du dossier complet incluant : la fiche d'inscription signée par les concurrents qui composent l'équipe, les justificatifs demandés.

6.5 - Le nombre d'équipes participantes étant limité, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets (cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du courrier électronique).

6.6 - Seules les inscriptions sur place ou par courrier sont acceptées ainsi que les inscriptions par courriel transmis avant le 25 avril 2025.

6.7 – Aucun dossier d'inscription ne sera accepté après cette date, le cachet de la poste

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

faisant foi et ou la date du courriel.

7. Marques de course :

7.1 - Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :

- Un dossard individuel portant mention du numéro de course pour le capitaine et l'équipier,

7.2 - Le dossard devra être porté sur les vêtements de façon visible.

7.3 - Numéros de course :

8.1 - Les numéros de course seront attribués aux équipes dans l'ordre de leur inscription ou de façon aléatoire.

9. Accueil des équipes :

9.1 - L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve pour les formalités (précisées ci-dessous).

9.2 - Confirmation des inscriptions et remise des dossards le samedi 11 avril 2025 de 11h00 à 12h30.

9.3 - Les instructions de course seront données aux concurrents une demi-heure avant le départ. Ces instructions reprendront les indications du dossier de course ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

10. Equipement individuel :

10.1 - Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents, sous réserve des restrictions suivantes :

10.1.1 - Le port d'un casque VTT homologué est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve et pour toutes les disciplines, sous peine de disqualification.

10.1.2 - Seuls les casques VTT sont autorisés.

10.1.3 - Dans tous les cas les chaussures devront être fermées.

10.1.4 - La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants.

10.2 - L'utilisation de la boussole est autorisée tout autre matériel type GPS ou matériel téléphonique est proscrit.

10.3 - VTT :

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

10.3.1 - Tous les types de VTT (sauf tandems et assistance électrique) sont autorisés.

10.3.2 - Les VTT utilisés doivent répondre aux normes en vigueur.

10.3.3 - Les plaques portant le numéro de course devront être installées de manière visible.

10.3.4 - Les VTT devront porter uniquement ce marquage et être exempts de tous marquages antérieurs.

10.3.5 - Les VTT pourront être examinés par la commission de direction de course ou les signaleurs, tant sur les parcs que sur les circuits.

10.3.6 - Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des concurrents.

11. Signaleurs :

11.1 - Des signaleurs seront nommés par l'organisation et seront repérable par leurs gilets oranges.

11.2 – Le bureau se réserve le droit de refuser une candidature à la fonction de signaleur sans être obligé d'en donner les raisons et a seul le pouvoir de décision en ce domaine.

11.3 -Seuls pourront être signaleurs :

- Des sapeurs-pompiers
- Des professionnels des disciplines sportives concernées par l'épreuve.
- Des bénévoles connus et désignés par l'organisation en possession d'un permis de conduire valide.

11.4 - Les signaleurs ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants :

- Sécurisation des circuits,
- Vérifications administratives,
- Vérifications techniques,
- Application du présent règlement,
- Respect des consignes de sécurité,
- Secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers,
- Enregistrement des abandons et des réclamations,

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles
tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

11.5 - D'autres fonctions seront assurées par des bénévoles :

- Accueil et information,
- Remise des dossiers, dossards...
- Organisation du parc à vélos, balisage et dé balisage,
- Ravitaillements.

12. Direction de course :

12.1 – Un directeur de course sera responsable de la course. Il sera assisté d'adjoints à l'intérieur d'une commission de course.

12.2 – Cette commission de course aura en charge :

- Le chronométrage,
- L'établissement des classements,
- L'enregistrement des abandons et des réclamations,
- L'arbitrage des réclamations.

13. Déroulement de l'épreuve :

13.1 - L'épreuve consiste à effectuer en équipe un circuit au cours duquel se succèdent différentes disciplines sportives de pleine nature. Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces disciplines sont imposés par le règlement.

13.2 – Les épreuves sont chronométrées et les temps de course serviront de base au classement..

13.3 - L'enchaînement des disciplines est obligatoirement effectué dans l'ordre donné et ne pourra en aucun cas être modifié par les concurrents.

13.4 - Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qu'il leur appartienne ou qu'il leur ait été prêté ou loué.

13.5 - L'association Mjc-CS Clairs Soleils décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de tout autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts, y compris les parcs à vélos.

13.5.1 – Les participants renoncent par avance à tout recours envers l'association.

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

14. Départ et arrivée :

14.1 - Chaque équipe doit partir et arriver au complet. Tout changement d'équipier ou modification d'équipe doit être signalé au responsable des inscriptions.

14.2 - Le départ sera donné en trois vagues.

14.3 - Les concurrents qui se présenteraient sur la ligne après que le départ ait été donné et dans un délai de 15 minutes seront autorisés à courir mais ne pourront prétendre à aucune déduction de temps.

14.4 - L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne par l'équipe complète. Les deux équipiers doivent passer la ligne d'arrivée ensemble.

14.5 – Les concurrents doivent remettre leurs dossards sur la ligne d'arrivée, ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon. Tout dossard non remis à l'arrivée sera classé dans les abandons et facturé aux concurrents.

15. Arrêt de la course :

15.1 - L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie. Les horaires ainsi que les situations des portes de fermeture sont données avant le départ et dans le hall d'inscription.

15.2 - Le directeur de course se réserve le droit d'arrêter les concurrents passant aux points de contrôle avec un retard trop important dont il est seul juge. (Fermeture de portes)

16. Abandon :

16.1 – Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre. Le dossard doit être obligatoirement ramené sur la ligne d'arrivée au stand abandon.

16.2 - En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de tout leur matériel jusqu'au point d'arrivée.

16.3 - En cas d'abandon d'un concurrent, le concurrent restant est autorisé à poursuivre l'épreuve mais ne pourra prétendre au classement. L'équipe est tenue d'en faire avertir dès que possible le stand abandon sur la ligne d'arrivée.

18. Assistance :

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

18.1 - L'équipe formée d'un capitaine et d'un équipier peut recevoir une assistance extérieure de la part d'un troisième membre nommé assistant. Il ne pourra en aucun cas remplacer un concurrent.

18.2 - Un assistant peut aider plusieurs équipes.

18.3 - L'assistant devra impérativement porter une contremarque fournie par l'organisation, portant le numéro de l'équipe, l'autorisant en particulier à être à l'entrée du parc à vélos, mais sans pouvoir y pénétrer.

18.4 - L'aide de l'assistant peut concerner le matériel, l'habillement ou le ravitaillement.

18.5 - L'assistance entre concurrents est libre et autorisée.

18.6 - Les véhicules de l'organisation, et des secours sont seuls autorisés à s'engager sur les parcours.

18.7 - Ces véhicules porteront des marquages distinctifs qui en rendront l'identification facile et non équivoque.

19. Dispositif de sécurité :

19.1 - L'organisation confie la gestion du dispositif de sécurité au.

19.2 - Les concurrents s'engagent à respecter les demandes ou consignes qui pourraient leur être faites par les signaleurs et toutes personnes de l'organisation signalé par un gilet orange.

20. Sécurité et secours :

20.1 - Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement.

20.2 - La gendarmerie, la police municipale et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

20.3 - Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir seul à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.

20.4 - Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.

20.5 - Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou sapeur-pompier rencontré sur le parcours.

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

20.6 - Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.

20.7 - La présence des équipes de secours ne dispense pas les concurrents de porter assistance ou secours.

20.8 - Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.

21. Esprit sportif :

21.1 - Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement,
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- Engagement à se laisser doubler,
- Engagement à aider toute personne en difficulté.

22. Respect des sites naturels :

22.1 - Le Color Raid Run se déroule dans un cadre naturel unique et fragile. Les concurrents s'engagent à le respecter.

23.2 - Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées.

23.3 - L'organisation demande expressément aux concurrents d'éviter le bruit excessif, le rejet de déchets, les dégradations de toutes sortes et la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.

23.4 - La direction de course se réserve le droit de disqualifier tout contrevenant.

24. Classement :

24.1 - À l'issue de l'épreuve, la direction de course aura en charge l'établissement du classement.

24.2 - Ce classement sera effectué uniquement en fonction du temps de course.

24.3 - Le temps de course sera le cas échéant réduit du temps perdu pour des raisons de sécurité ou bien augmenté de pénalités éventuelles déterminées par la commission de course.

MJC-Centre Social-EVS des Clairs Soleils et des Vareilles

tél : 03.81.50.69.93

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.mjc-besancon.fr/

24.4 - Le palmarès sera établi par l'organisation.

24.5 - Une équipe ne pourra pas cumuler les récompenses.

25. Réclamations :

25.1 - Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne arrivée.

25.2 - Seuls les signaleurs et les membres de la commission de direction de course sont habilités à recevoir les réclamations.

26. Disqualification :

26.1 - Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou après vérifications des puces de pointage ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable.

26.2 - Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.

26.3 - Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

27. Dotation podium :

27.1 - Toute dotation non retirée le jour de la remise des prix sera réintégrée au stock de l'organisation qui en disposera à sa guise. Aucune dotation ne sera envoyée aux concurrents.